

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

18^{ème} année - N° 2970 - Mercredi 02 Août 2017 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATION

Enfin! Comores Télécom et Telco interconnectés

Said Ahmada Mouinou le directeur général de l'ANRTIC



Tant attendue par la population comorienne, l'interconnexion entre Comores Télécom et Telco SA a été établie hier mardi à minuit. Une victoire pour les consommateurs du pays.

Ca fait des mois que le feuilleton de l'interconnexion entre Comores Télécom et Telco perdure. Hier mardi à minuit, les deux opérateurs de téléphonie mobile se sont interconnectés. Désormais, les clients des deux opérateurs peuvent communiquer entre eux. Une victoire. « *Le pays a enregistré un acquis majeur qui mérite d'être préservé et pérennisé. Cette réalisation est avant tout une victoire pour les intérêts des consommateurs même s'il reste encore un long chemin à parcourir* », déclare Said Ahmada Mouinou, le directeur général de l'Autorité Nationale de régulation des TIC (ANRTIC).

LIRE SUITE PAGE 3

SEMAINE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF

Les Comores parmi les mauvais élèves

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Août 2017

Lever du soleil:
06h 25mn
Coucher du soleil:
18h 01mn

Fajr : 05h 13mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 16mn
Maghrib: 18h 04mn
Incha: 19h 18mn



TRANSPORT AÉRIEN

Ayad Bourhane : "Je suis prêt à reprendre mes activités 4 jours après les autorisations de l'Anacm"

Dans un entretien exclusif qu'il accordée aux journaux Al-watwan et La Gazette des Comores, le patron d'Ab Aviation clouée au sol depuis le 15 janvier dernier, se dit disposé à remettre en marche sa compagnie immédiatement après que l'aviation civile lui aura délivré les autorisations nécessaires.

Sur le volet sécuritaire, puisque c'est la pomme de discorde avec l'Anacm, Ayad Bourhane rassure que sa compagnie a un très bon historique technique. Ses avions, nous fera-t-il savoir, sont entretenus par un atelier de maintenance Sud-africain. Un des pays en Afrique les plus exigeants en termes de sécurité et de standard.

« Nos pilotes sont issus aussi de ce pays, et nous travaillons dans des standards très élevés par rapport à ce qui se fait dans notre région. Nous avons régulièrement des inspections de nos avions en Tanzanie, à Madagascar, et à Mayotte. Et nous n'avons jamais eu des griefs sérieux qui permettraient de remettre en cause la qualité ou le sérieux de l'entretien de nos appareils, de leur exploitation ou même de l'exploitation de la compagnie qui exploite selon les règles définies par la réglementation comorienne, laquelle épouse les standards sud-africains au niveau de la sécurité », explique-t-il, précisant que Ab Aviation utilise le poids standard sud-africain, « qui est plus pénalisant que celui permis par la réglementation comorienne et l'Oaci. Tout ça, fait qu'effectivement nous renforçons la sécurité de nos

activités, de nos passagers, de nos équipages ».

A la question de savoir ce qu'il en est du processus de ré-certification de sa compagnie auprès de l'Anacm, Ayad Bourhane répond que l'aviation civile lui a informé depuis avril que le processus était en phase 3 sur les cinq imposées par les règles. « On est très content qu'aujourd'hui l'Anacm confirme qu'on est en phase. Parce qu'à ce stade nous, AB Aviation, n'avons rien à faire. C'est à l'Anacm d'analyser et évaluer les manuels », dit-il, exigeant au passage un document provisoire « pour nous permettre de reprendre nos activités en attendant ».

En effet, selon les textes de l'Anacm, le processus de ré-certification ne doit pas dépasser 30 jours, contrairement à la certification, le processus initial qui demande 90 jours. Et Ab Aviation, rappelons-le, est dans la catégorie de « ré-certification » qui a déjà dépassé plusieurs mois. « Une fois qu'on nous aura donné les autorisations nécessaires, nous sommes prêts à reprendre nos activités dans seulement 4 jours », assure-t-il.

Sur la situation financière épinglée par l'Anacm, Ayad Bourhane atteste que « la situation financière d'AB Aviation est satisfaisante ». Même avis que la commission présidentielle qui a été chargée de ce dossier, le directeur de cabinet du chef de l'Etat et le conseiller privé en charge des affaires économiques dans nos précédentes éditions. Sur sa dette de 1 milliard 200 millions, le patron de la compagnie explique que « c'est

conjoncturelle, et essentiellement parce qu'on nous empêché de travailler. Prenez la meilleure société au monde, fermez ses portes pour l'empêcher de vendre ses produits, elle sera de facto en difficulté. C'est ce qui se passe avec AB Aviation. On nous a mis en difficulté financière le jour où on nous a empêché d'exploiter notre B737, et surtout le fait qu'on nous ait refusé la possibilité, conformément au contrat de location, d'utiliser l'avion de remplacement prévu à cet effet. Donc à partir de là on a condamné la compagnie à mourir... », regrette-il.

Il dira que ce coup de massue contre son Boeing en septembre 2016 a coûté à Ab Aviation 850 000 dollars, avant de poursuivre : « Donc oui à partir de l'arrêt du 737 on est tombé dans une crise financière aigue. C'est vrai. Mais en aucun moment notre modèle économique ne peut être remis en question ni par nous-mêmes, ni par nos partenaires, ni par les banques. Aujourd'hui on a un problème conjoncturel, pas structurel, parce que l'Anacm a, à plusieurs reprises, interféré d'une façon violente, sans préavis, dans l'exploitation de notre compagnie par des arrêts répétitifs de nos avions, et en janvier 2017 par l'arrêt total de notre compagnie ».

Le Boeing 737 de 120 places, cloué au sol en septembre 2016 par l'Anacm pour raisons « techniques », représentait à lui seul 70% des activités de la compagnie. « L'Anacm avait peut-être le droit de le faire. Peut-être. Mais en quoi l'Anacm pouvait nous interdire de ramener un avion



Ayad Bourhane DG d'AB Aviation

de remplacement ? ». Après ce coup dur, l'aviation civile comorienne refusera un avion de remplacement. Rappelons également que l'aviation civile sud-africaine a inspecté de fond en comble le Boeing, à la demande de l'Anacm, et il s'est trouvé qu'il n'y avait aucun manquement au niveau de la maintenance. Selon Ayad, cet avion est aujourd'hui exploité en Tunisie, et va en Europe.

Revenant sur l'aspect financier, Ayad Bourhane déclare que sa compagnie qui a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards de nos francs en 2016, n'a jamais contracté un crédit à part ces 20 millions qu'il paiera à l'Anacm à travers la vice-présidence en charge des transports, pour une sortie de crise. Sur 1 milliard 200 millions de créances, le patron d'Ab Aviation assure aussi que « plus de la moitié » est aux mains de son partenaire Sahara, qui lui loue les avions. « Le 17 juillet 2017, Sahara nous a renouvelé sa disponibilité d'accom-

pagner AB Aviation. Il nous a volontairement accompagnés en nous donnant des avions pour continuer à voler et payer après. Parce que justement il croit à la solidité, à la robustesse de notre business model et il sait qu'en l'espace d'un an on pourrait lui rembourser ce qu'il nous a avancé ».

Il faut dire que des créances, tout le monde en a. Selon des données disponibles en ligne, la dette de Kenya Airway s'élève à 311 millions d'Euros au 31 mars 2017. En janvier 2017, Air Madagascar affichait une perte de 77 millions d'Euros. Ces compagnies sont-elles condamnées par leurs pays respectifs à ne pas voler parce qu'elles ont des dettes ? Le cas d'Air Madagascar qui était sur une liste noire il y a moins d'un an et aujourd'hui en plein essor, ne devrait-il pas servir d'exemple ?

Toufé Maecha

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIENS

Dr Karihila à Istanbul

Le Secrétaire d'Etat en charge de la Coopération avec le Monde Arabe, se trouve à Istanbul, capitale de Turquie. Ici, Dr Hamidou Karihila participe depuis hier mardi 1er août, à une réunion extraordi-

naire de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) au niveau des ministres des affaires étrangères.



Hamidou Karihila secrétaire d'Etat en charge du monde arabe

Au menu de cette rencontre internationale, d'après lui, il sera question d'aborder le problème de la mosquée l'Al-Aqsa où des affrontements entre l'armée israélienne et les musulmans palestiniens se sont amplifiés ces derniers jours. Un conflit qui a causé la mort de plusieurs palestiniens, contestant la présence de l'armée israélienne et les contrôles physiques imposés aux palestiniens à l'entrée de la mosquée Beit Al-Maqdis pour leurs prières.

Cette réunion du Comité des représentants de l'OCI se penche sur la récente escalade des violences israéliennes dans la ville d'Al-Qods Al-Charif, les violations par Israël de la Mosquée d'Al-Aqsa et sa fermeture, et l'imposition de mesures illégales consistant en l'installation de caméras de surveillance et de portiques électro-

niques sur l'esplanade d'Al-Hahram Al-Charif.

La rencontre devrait appeler une nouvelle fois la Communauté internationale, plus précisément le Conseil de Sécurité des Nations Unies à assumer pleinement ses responsabilités, à garantir la protection au peuple palestinien et ses sanctuaires, à amener Israël, la puissance occupante, à répondre de ses crimes et à la contraindre à renoncer à l'ensemble des mesures illégales imposées dans la ville d'Al-Qods et dans la Mosquée d'Al-Aqsa. Il a été souligné que Jérusalem-Est reste la capitale éternelle de l'Etat de Palestine, détentrice de sa souveraineté et exerçant sa juridiction sur son territoire.

Ibnou M. Abdou

TÉLÉCOMMUNICATION

Enfin! Comores Télécom et Telco interconnectés

L'autorité de régulation encourage les deux opérateurs à coopérer dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques internationales afin que les Comores tirent bénéfice des effets de la concurrence. « Conscient que l'interconnexion est un départ et non un aboutissement, un moyen et non une fin, on continuera à favoriser le marché concurrentiel et à appuyer les innovations technologiques et l'essor de la qualité de service dans l'objectif de faire des TIC un levier

pour l'émergence économique, la progrès et la lutte contre la pauvreté », poursuit-il.

De son côté, la société Telco SA manifeste toute sa reconnaissance à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour rendre l'interconnexion effective, plus particulièrement au président de la République. Il parle eux aussi d'une victoire pour le consommateur comorien. « C'est une victoire pour les consommateurs pour qui la téléphonie et l'accès internet n'ont jamais été aussi

accessibles », lit-on dans un communiqué du deuxième opérateur de communication électronique du pays.

Pour marquer ce moment historique, la société Telco SA a décidé d'inclure immédiatement dans ses bundles Maxi Rahissi des minutes vers Huri. De plus cela, le tarif hors bundle vers Huri est identique au tarif vers Telco : 1FC/sec. « Cette simplicité et accessibilité bénéficient avant tout au consommateur comorien, libre de choisir d'appeler

ses correspondants à un tarif unique », précise-t-il.

Du côté de Comores Télécom, c'est le silence total. Contacté par La Gazette des Comores, la responsable de l'interconnexion au niveau de cette entreprise publique n'a pas souhaité dire un mot. « Je ne suis pas habilité à dire quoi que ce soit.

Il faut aller voir le directeur général », répond-t-elle. Après cette première étape, les deux opérateurs devraient parvenir à la signature d'une convention d'interconnexion avant le 30 Aout prochain.

Mohamed Youssouf

l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45 ou 334 33 79

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

Le gouverneur Fazul derrière Azali pour la tenue des assises

Le gouverneur de l'île autonome de Mohéli s'est exprimé hier devant la presse nationale.

Mohamed Fazul se dit favorable à la tenue des assises nationales sur le bilan des 42 ans depuis l'accession des Comores à l'indépendance.

Le président de la République a affiché sa volonté d'organiser des assises nationales pour faire le bilan des 42 ans depuis que les Comores sont indépendantes, à l'initiative du Mouvement du 11 Aout. Hier mardi, c'est le gouverneur de l'île de Mohéli qui lui emboîte le pas. Le chef de l'exécutif de Mohéli juge ces assises importantes pour l'avenir du pays. « Cette question préoccupe l'opinion publique. Et ces assises doivent être une réussite pour la nation entière et on ne veut pas qu'elles finissent en

queue de poisson », déclare Mohamed Fazul.

Le locataire du palais de Bonovo reste convaincu que si on réussit ces assises, c'est tout le pays qui serait gagnant. « Si je me suis aligné derrière le président Azali, c'est pour l'intérêt général de la Nation », poursuit-il. Et le gouverneur n'a pas omis de parler du mouvement 17 février né à Mohéli et qui se déclare contre les assises. « C'est normal que dans un pays il y ait des opinions divergentes. Mais je tiens à dire que les personnes citées dans ce mouvement ont nié en bloc leur appartenance », précise-t-il.

Le gouverneur de l'île de Djumbé Fatima appelle les partis politiques, la société civile tout comme les oulémas à être derrière le président de la République pour la réussite des assises nationales. Il appelle les autres gouverneurs à ren-

contrer le chef de l'Etat pour discuter de la marche à suivre et avoir des idées claires. Toutefois, le gouverneur attend beaucoup de ses assises surtout sur la question de l'autonomie des îles. Une des propositions que le gouverneur compte présenter lors des assises dont on ne connaît pas encore la date. « Je suis le gouverneur de l'île de Mohéli mais mon pouvoir est limité. Il y a beaucoup de choses qui manquent. J'ai le sentiment que je ne suis gouverneur que sur le papier, il est temps qu'on résolve ce problème », lance-t-il avant de préciser que « à ce stade, je suis même prêt à échanger mon fauteuil de gouverneur avec celui de directeur général de la société des Hydrocarbures ou bien de Comores Télécom rien que pour 6 mois. C'est dire combien je suis démuné et mon pouvoir est limité ».

Le chef de l'exécutif de Mwali



appelle le peuple comorien à être derrière le président pour le développement économique du pays. « Le président de la République parle toujours de l'émergence des Comores à l'horizon 2030. Et cette

émergence, Azali ne peut pas la faire tout seul. On doit être derrière et lui et avoir aussi une économie compétitive », conclut-il.

Mohamed Youssouf

SEMAINE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF

Les Comores parmi les mauvais élèves

Les Comores parmi les mauvais élèves dans le domaine de l'allaitement maternel exclusif. C'est ce qui ressort de la cérémonie de lancement de la semaine de l'allaitement maternel organisée hier mardi au Centre médical urbain de Mboueni à Moroni.

Dr Rashid Mohamed Mbaraka Fatma, la toute nouvelle ministre de la santé estime qu'il est temps pour son pays de relancer la mobilisation et la sensibilisation sur l'importance du lait maternel pour le bon développement et la survie de l'enfant. A l'en croire, les Comores sont souvent citées

parmi les mauvais élèves dans le domaine de l'allaitement maternel exclusif, citant des études publiées en 2012 faisant état de 12% de taux d'allaitement maternel exclusif.

« On parle de 76%, le nombre de nouveau-nés mis au sein le jour qui suit leur naissance contre 34% le nombre de ceux qui sont mis au sein dans l'heure qui suit leur naissance. La durée moyenne de l'allaitement maternel exclusif est estimée à 1 mois 1/2, soit nettement moins que la durée recommandée de 6 mois », a-t-elle fait savoir. Autre inquiétude pour cette pédiatre de formation est la malnutrition chez les moins de cinq ans aux Comores – 30% des enfants souffrent de retard de croissance – 11% de malnutrition aiguë et 16% d'insuffisance pondérale.

« Ces chiffres doivent nous interpeller. Nous devons faire face à cette dure réalité dans la mesure du possible car, il en va du bien-être des enfants comoriens, donc de l'avenir de notre pays », a-t-elle indiqué, assurant l'engagement du gouverne-

ment comorien pour la cause de l'allaitement maternel exclusif.

« De manière unanime, nous devons militer et œuvrer pour que notre société comprenne et accepte la nécessité de l'allaitement maternel. Pour ce faire, nous devons déployer tout l'arsenal juridique, administratif et technique pour ainsi combattre les effets néfastes que présentent les substituts du lait maternel, surtout durant les six (6) premiers mois du nourrisson », a-t-elle martelé, ajoutant qu'il fallait redoubler d'effort dans le domaine de la communication et sensibilisation.

« Nous tenons à réitérer notre engagement à sauvegarder, par-dessus tout, les intérêts vitaux de nos enfants », a-t-elle assuré. « L'allaitement maternel donne aux nourrissons le meilleur départ possible dans la vie », explique le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS dans un message publié par le site d'information who.int. « Le lait maternel a l'ef-

fet d'un premier vaccin chez le nourrisson; il le protège de maladies potentiellement mortelles et lui donne tous les éléments nutritifs dont il a besoin pour survivre et s'épanouir », a-t-il poursuivi.

« Aucun pays au monde ne respecte entièrement les recommandations en matière d'allaitement maternel », s'alarme un nouveau rapport de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) établi en collaboration avec le Collectif mondial pour l'allaitement maternel, une nouvelle initiative visant à accroître les taux d'allaitement maternel à l'échelle mondiale. Pour rappel, au mois de février 2014, le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Fédération Comorienne des Consommateurs (FCC) et le Muftorat ont signé un protocole d'accord portant justement sur la promotion de l'allaitement maternel exclusif.

Maoulida Mbaé



Dr Rashid Mohamed Mbaraka Fatma la toute nouvelle ministre de la santé

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, NGAZIDJA

Basler le foudroyant a encore frappé

En acculant Étoile des Comores dans l'ascenseur des déçus des quart de finale (2-0) de la Coupe des Comores, Volcan aiguise sa soif de conquête. Cette victoire, synonyme de qualification, est l'œuvre d'un jeu collectif cohérent et du foudroyant Basler. Ses deux frappes meurtrières (13e et 19e) ont morcelé les ambitions des ambassadeurs de Bambao ya Mboini le week-end à Moroni.

Le dernier quart de finale, comptant pour l'édition 2017 de la Coupe des Comores avait opposé Volcan club de Moroni (D1) à Étoile des Comores de Nyumadzaha-Bambao (D2). Face à un concurrent qui suscite la frayeur suite à ses exploits devant de gros

cylindres de la D1, Volcan a du miser sur un collectif cohérent et homogène et sur la vivacité de son messie pour assurer sa qualification.

Il a tenu et réussi à empêcher les ambassadeurs de Bambao ya Mboini de bouleverser les pronostics. Il a entamé le duel, tambour battant, grâce à une 1ère frappe meurtrière de Basler Kamal Djabir, concrétisée à la 13e minute (1-0). Environ six minutes plus tard, le même impitoyable foudroyant, Basler, fait parler de lui (19e, 2-0).

Ce succès de Volcan club de Moroni (D1 au détriment d'Étoile des Comores de Nyumadzaha ya Bambao (D2) a permis à la Commission d'Organisation et d'Homologation de parfaire le cadrage et de faciliter le tirage au

sort (voir calendrier).

Taux de contestation anodin

Karim Hassan est sympathisant des vainqueurs et coordinateur technique du « Club des Supporteurs de Volcan ». Il est content : « C'était un

match palpitant, surtout en 2e période. Nyumadzaha est en division inférieure. Mais, il avait éliminé un adversaire de D1 en huitième de finale. Devant nous, il s'est comporté coriace et déterminé. Des deux cotés, il y a eu de belles occasions. Mais, non opportunistes, les joueurs ont péché par irréalisme. L'arbitrage a été bon. Le taux de contestation est quasi insignifiant. Je suis content de notre qualification ».

Bm Gondet

Calendrier, août 2017,
vers 15h 00 à Moroni

A/ Mercredi 2 : Bonbon Djema #
Enfants des Comores
B/ Jeudi 3 : Volcan # Elan club



SITUATION FINANCIÈRE DE L'UDC :

Les éclaircissements du TPG

Le Syndicat National des Enseignants de l'Université des Comores (Sneuc) avait tiré à boulets rouges sur les autorités vis-à-vis de la situation « alarmante » qui prévaut à l'université des Comores depuis la réduction des frais d'inscription. La Gazette des Comores a tenu à se rapprocher du trésorier pour savoir ce qu'il en est du côté de l'Etat accusé de négliger certains aspects qui pénalisent le fonctionnement de l'Udc.

Le Sneuc accuse l'Etat de n'avoir pas honoré ses engagements sur le versement de la subvention financière en compensation du manque à gagner causé par la réduction par le président de la République des frais d'inscription. Parmi les griefs du syndicat faits au gouvernement : mauvais fonctionnement de l'Udc, arriérés de salaires... etc. (lire notre édition du lundi 31 juillet). Interrogé sur ces accusations, le trésorier payeur général (TPG) nous livre des « clarifications ».

« Il faut savoir d'emblée que depuis leur entrée en fonction, le président Azali et son gouvernement ont certes pris la décision de réduire de 50% les frais de scolarité à l'Université, sachant qu'ils avaient déjà anticipé depuis juillet 2016 cette baisse en faisant passer la subvention mensuelle de 63 millions à 73 millions », soit une augmentation de 16,66%, explique à La Gazette des Comores Moindjie Saadi.

Le TPG poursuivra que sous le même ordre, « le gouvernement prend en charge le règlement auprès de la caisse de retraite des cotisations des personnels de l'UDC, non

versées par cette dernière et qui s'élevaient à 347 163 356 KMF dans le cadre d'un plan de règlement qui court jusqu'au mois d'avril 2018 ».

En effet, d'après ce plan de règlement dont La Gazette s'est procuré une copie, rien que pour l'année 2017 et en tenant compte d'un non-perçu de 2016 qui s'élève à 60 millions 866 683, les prévisions de 2017 sont dépassées à plus de 50 millions en ce mois d'août. « On convient et d'aucun ne saurait le nier que l'Udc a des difficultés. Mais de là à laisser croire que l'Etat n'aurait rien fait, relève de la mauvaise foi. Il faudrait plutôt unir toutes les bonnes volontés pour redresser une situation délicate résultant d'une gouvernance hasardeuse et à laquelle l'on doit tous contribuer », déclare M. Moindjie.

Avec son budget de 1 milliard 600 millions, dont 780 millions Kmf de recettes propres et 903 millions 172 683 Kmf de subventions prévues par la loi des finances 2017, l'université des Comores peine à fonctionner selon en tout cas le syndicat. Les documents comptables en notre possession indiquent en revanche que la subvention des huit premiers mois de 2017 est bien versée.

Doté d'un budget modeste soit-il, l'université ne devrait-elle pas revoir sa gestion interne ? Limiter par exemple les voyages extérieurs et les recrutements non essentiels ? Ainsi, pour ne citer que ces cas de figure, la somme destinée à la caisse de retraite n'aura pas été affectée à d'autres dépenses.

Toufé Maecha

Moindjie Saadi répondant aux questions de La Gazette des Comores



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

IL SERA PROCÉDÉ PAR L'ENTREMISE DU MINISTÈRE DE MAÎTRE CHOUZOUR Louffi, huissier de Justice – COMMISSAIRE PRISEUR à Moroni Rond-point AMBASSADEUR

UNE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SAMEDI 5 AOUT 2017 A 11H00 DANS L'ENCEINTE DE LA MECK-MORONI

Or mis en gage:

Colliers, Bracelets, Bagues, Haras, Tadjit ect...

AU BENEFICE DE LA MECK-MORONI

Tél : 333 07 04 – 335 98 59 et 333 06 16

Maître CHOUZOUR Louffi

Huissier de Justice – COMMISSAIRE PRISEUR